

**Urbanisme, équipement, logement
le 7 juin 2004**

**Fiches descriptives d'enquêtes
pour examen d'opportunité**

page

- Enquête thématique « les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction »	2
- Enquête Logement 2006	4
- Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »	7
- Enquête sur la commercialisation des logements neufs	9
- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment	11
- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics.....	13

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête thématique « les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction »

1. Service producteur

Service économique et statistique, en partenariat avec l'Ifen et l'Ademe

2. Intitulé de l'enquête

« Enquête sur les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'activité de démolition d'ouvrage de construction produit d'importantes quantités de déchets dont les volumes, la destination et même parfois la nature sont très mal connus. Certains de ces produits nécessitent, à cause de leur dangerosité, des traitements spéciaux, (entre autres l'amiante).

L'enquête, limitée aux entreprises susceptibles d'avoir une activité de démolition, a pour objectif d'estimer les déchets produits selon leur nature et leur destination, de façon à constituer une base dont l'évolution pourrait par la suite être estimée en fonction de l'évolution de variables explicatives de l'activité de démolition, recueillies dans des sources statistiques régulières.

3. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette investigation découle du règlement statistique européen sur la gestion des déchets n° 2150/2002 qui demande notamment les quantités de déchets produites par l'activité de construction selon la nature des déchets. Au sein de cet ensemble, les déchets de démolition représentent de grosses quantités qu'il est actuellement difficile d'estimer et de suivre. Un rapport des inspections générales de l'Insee et de l'environnement a conclu qu'une enquête était inévitable dans ce domaine.

Naturellement, la question posée par l'UE intéresse également les autorités françaises. En particulier, le ministère de l'équipement est chargé d'animer l'élaboration de plans départementaux d'élimination des déchets du BTP pour lesquels les données quantitatives manquent. Or ces données sont indispensables pour proposer des filières adaptées aux volumes à traiter.

Le règlement n'impose rien concernant le volet économique. Mais la prise en compte d'une bonne gestion des déchets fait que les professionnels, tout comme la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, sont demandeurs d'éléments chiffrés dans ce domaine.

4. Principaux thèmes abordés

- Volumes de déchets produits selon leur nature et leur destination,
- Eléments d'appréciation de la volatilité de cette production,
- Eléments de coût de gestion des déchets pour les entreprises.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Il n'existe actuellement aucune source d'information régulière sur ce sujet. Une étude FFB-Ademe a été réalisée en 1996 et actualisée en 2000, mais la méthodologie, fondée sur les permis de démolir, permet difficilement l'extrapolation et l'actualisation des résultats.

Cette enquête viendrait en complément de l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction, dont les données seront confrontées à celles de cette enquête.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête porterait sur les **entreprises** dont l'activité de démolition est importante. Au maximum un millier d'entre elles, dont la plupart sont dans la classe 45.1A de la NAF—«Terrassements divers, démolition».

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La réponse demandée par le règlement européen porte sur les résultats 2004. Il serait donc souhaitable que l'enquête ait lieu au premier semestre 2005. Le règlement prévoyant une publication régulière des données sur les déchets, l'enquête pourrait n'être reconduite que tous les quatre ans malgré la demande biennale du règlement, grâce à une actualisation intermédiaire par les chiffres d'affaires de démolition dans l'EAE.

Le Ses assurera la maîtrise d'œuvre de la collecte.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire ne devrait pas dépasser quatre pages. L'objectif est qu'il ne demande pas plus d'une demi-heure de remplissage, une fois les éléments de réponse mobilisés.

10. Comité de concertation :

Composition envisagée : SES, DGUHC, Ifen, Ademe, Ministère de l'environnement, Fédération française du bâtiment, Syndicat national des entreprises de démolition.

11. Diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à une première publication d'un article de quatre pages dans la série « SES INFOS RAPIDES ».

Cette publication sera diffusée aux entreprises enquêtées.

Les données serviront à établir la réponse française au règlement statistique européen.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête Logement 2006

L'enquête Logement 2006 s'inscrit dans la continuité des enquêtes précédentes, et notamment de celle de 2002, mais elle présentera aussi certaines originalités. Elle intégrera notamment le nouveau Tronc Commun des enquêtes Ménages (TCM).

1. Service producteur : Division Logement (F330), Insee

2. Intitulé de l'enquête : Enquête Logement 2006

3. Objectifs de l'enquête :

Les objectifs principaux de l'enquête sont :

- Décrire très précisément les conditions de logement des ménages
- Permettre d'apprécier les effets des politiques du logement
- Evaluer les dépenses en logement des ménages.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats :

L'enquête Logement est réalisée par l'INSEE à intervalles réguliers depuis 1955 (dernières enquêtes : 1992, 1996, 2002). Cette enquête, considérée comme la référence par l'ensemble des acteurs du logement, fait l'objet d'un large partenariat. En 2002, les partenaires financiers ont été le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DGUHC et DAEI), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN). D'autres sources de financement, telles que l'Observatoire de la Pauvreté, la DIV ou encore la CNAF sont à l'étude pour 2006. Ces nouveaux partenariats permettraient de tirer un complément d'échantillon en zones urbaines sensibles. Les possibilités d'études offertes par cette extension peuvent en effet concerner directement ces organismes.

Du côté de l'INSEE, les données récoltées sont utilisées largement au sein de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, mais aussi par la comptabilité nationale, pour l'établissement des comptes de patrimoine (évaluation du patrimoine logement des ménages) et du compte du logement (dépenses en logement). La date de la prochaine enquête, 2006, a d'ailleurs été choisie de façon à ce que les résultats soient disponibles à temps pour être intégrés à la base 2005 de la Comptabilité Nationale, dont la diffusion est prévue courant 2008. Les Directions Régionales peuvent aussi réaliser des extensions de l'enquête nationale avec des partenaires extérieurs (les Directions régionales de l'Équipement par exemple).

5. Principaux thèmes abordés :

- Les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),
- Une approche multi-critères de la "qualité de l'habitat" : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, qualité des équipements existants (installation de chauffage), utilisation d'énergies propres,...
- Les modalités juridiques d'occupation du logement (forme et origine de la propriété, législation sur les loyers, aides de l'Etat),

- Les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, le fonctionnement des rapports locatifs,
- Les dépenses associées au logement (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- Les ressources perçues par les différents membres du ménage,
- Le patrimoine en logements des ménages
- La mobilité résidentielle des ménages,
- L'opinion des ménages à l'égard de leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

6. Place dans le dispositif statistique sur le logement :

L'enquête 2006 constituera l'unique source postérieure au recensement 1999, en attendant la mise à disposition des résultats détaillés complets du nouveau recensement. Ceux-ci ne seront disponibles qu'à partir de 2009 pour la vague 2004-2008.. L'enquête Logement permettra notamment de fournir des estimations précises des effectifs du parc de logement et du nombre de ménages ainsi que de nombreux éléments sur les conditions de logement (confort et conditions économiques d'occupation). Ces estimations pourront par ailleurs être comparées aux résultats intermédiaires issus du nouveau recensement de la population.

Au niveau national, l'enquête Logement constitue la source statistique majeure pour décrire les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale, aussi bien du point de vue du coût que du point de vue de la qualité de l'habitat. Elle cherche à appréhender tout à la fois les conditions objectives d'habitation mais aussi les conditions subjectives telles qu'elles sont ressenties par le ménage (opinion du ménage sur son logement, son quartier). Elle permet aussi en quelque sorte de « suivre » un ménage en regardant les déménagements intervenus au cours des années précédant l'enquête et les souhaits de mobilité future. Elle constitue donc une base de données très complète sur les conditions de logement des différentes catégories de ménages, autorisant la réalisation d'études variées répondant à des préoccupations économiques et politiques (conditions de logement des ménages à bas revenus, impact des aides au logement sur le loyer de ces ménages etc...). Compte tenu du rôle central du logement pour les ménages, elle comprend quelques recoupements avec d'autres enquêtes ménages comme l'enquête Budget de Famille en ce qui concerne les dépenses associées au logement ou l'enquête Patrimoine pour l'évaluation des actifs immobiliers. Mais l'enquête Logement porte sur un échantillon très important (45 000 logements contre 18 000 logements pour BDF ou 15 000 logements pour Patrimoine) et elle permet de mettre en perspective les résultats obtenus à partir de ces enquêtes spécifiques.

7. Caractéristiques techniques :

- unité statistique sondée: le logement
- unité statistique interrogée : le nouveau tronc commun des ménages ouvre de nouvelles possibilités au niveau des unités statistiques interrogées : la (ou les) unité(s) de vie, les membres du groupe de référence, l'individu. On interrogera toutes les unités de vie dès lors que le logement tiré constitue la résidence principale d'au moins l'une d'entre elles. Le questionnaire ne sera posé dans sa totalité qu'à l'unité de vie principale et une version allégée sera posée à l'unité de vie secondaire. A l'intérieur d'une unité de vie, certaines questions seront posées à l'ensemble des personnes, d'autres seulement à la personne de référence et son conjoint éventuel. On admet qu'un proxy réponde pour les autres membres de son unité de vie mais pas pour ceux des autres unités de vie du logement.
- champ de l'enquête : tous les logements ordinaires de métropole. Tous les habitants des logements pour lesquels l'une au moins des personnes déclare qu'il s'agit de sa résidence principale seront interrogés.
- plan de sondage : tirage dans l'échantillon maître issu du recensement de 1999 (44 768 fiches adresses en 2002) et la BSLN de l'INSEE (2 879 fiches adresses en 2002). En 2002, on obtient 40 636 résidences principales, 32 156 répondants.

plan de sondage à une phase en 2002. Les résidences principales sont sur représentées, ainsi que les logements neufs. Il se peut que le plan de tirage soit plus complexe en 2006 afin d'appréhender plus finement la situation de populations particulières (accédants à la propriété, ménages à faibles ressources, logements anciens,...).

à l'étude notamment : un tirage complémentaire de logements situés en zones urbaines sensibles (ZUS) dans un échantillon créé à cet effet.

8. Période et mode de collecte :

La collecte sera réalisée sous ordinateur (CAPI) comme c'est le cas depuis l'enquête 1996. Pour la première fois, elle se déroulera par vagues sur l'ensemble de l'année 2006. L'objectif est avant tout d'étaler la charge des divisions enquêtes ménages des directions régionales sur l'année entière, étalement rendu nécessaire par la mise en place du nouveau recensement..

9. Temps moyen de réponse à l'enquête :

Une cinquantaine de minutes en moyenne. Ce temps constitue pour la division Logement la borne à ne pas dépasser, afin que l'enquête puisse avoir lieu, comme les précédentes, en **une seule visite**.

10. Groupes de suivi :

- le groupe de préparation du questionnaire : il est chargé notamment de l'intégration du nouveau tronc commun des enquêtes ménages.
- le groupe de suivi technique : il est chargé de suivre pas à pas l'avancée de l'enquête et d'alerter le comité de pilotage en cas de problème.
- le comité de pilotage : il est chargé de suivre étape par étape la réalisation de l'enquête et d'arbitrer sur les alternatives qui peuvent se présenter et notamment sur le maintien ou non de certaines questions compte tenu de la contrainte de temps de passation du questionnaire.
- le groupe d'exploitation : il sera constitué ultérieurement.

11. Diffusion des résultats :

Elle s'effectue habituellement sous deux formes :

- mise à disposition de bases anonymisées provisoires aux partenaires de l'enquête, dès la fin des premiers redressements (6 mois après la fin de la collecte). Une fois l'ensemble des redressements effectués (9 mois-1 an après la collecte), les bases anonymisées définitives seront mises à disposition sur le site Internet de l'INSEE.
- publication de résultats, commençant 6 mois après la fin de la collecte. Ces publications comprennent des articles pour INSEE Première (6 pour le moment pour l'enquête 2002), pour Economie et Statistique, ou pour des ouvrages ou revues traitant du logement (Données sociales, Données Urbaines, France portrait social, compte du logement, ANIL Habitat actualité,...), et un numéro d'INSEE Résultats, qui sera aussi disponible sur le site Internet de l'INSEE.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

1. Services producteurs

SESSI - Insee (Département des activités tertiaires, Division Services) - SES - DPD

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

4. Origine de la demande

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

5. Principaux thèmes abordés

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

6. Place dans le dispositif statistique

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête ad hoc coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'échantillon sera constitué d'au maximum 12 000 entreprises indépendantes (ou petits groupes assimilables à des entreprises indépendantes), et 2 000 groupes.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le SESSI pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'INSEE des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

9. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

11. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

**FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE
POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE**

Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

1. Service producteur

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer
Direction des affaires économiques et internationales
Service économique et statistique

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la commercialisation des logements neufs

3. Objectifs généraux de l'enquête

Suivi trimestriel de la commercialisation par les promoteurs des logements neufs destinés à la vente : mises en vente, ventes, stocks et prix de vente.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère, aussi bien les services centraux que les services déconcentrés (DRE et DDE), d'autre part, les professionnels du bâtiment et de la promotion, les agences d'urbanisme et les aménageurs.

5. Principaux thèmes abordés

Mises en ventes, ventes et stocks disponibles de logements neufs, avec distinction entre maisons individuelles et appartements selon le nombre de pièces.

Décomposition des stocks d'appartement selon le degré d'avancement : stocks en projet, stocks en cours de construction et stocks achevés.

Prix moyens de vente d'une maison individuelle et du mètre carré pour les appartements.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Il existe des sources professionnelles sur le thème mais ces sources n'ont pas le même niveau de qualité, fiabilité et objectivité que ECLN qui exploite la base SITADEL de façon exhaustive sur le champ. Les données collectées peuvent être utilisées pour contrôler et améliorer la qualité du suivi de la construction neuve (SITADEL).

7. Unités enquêtées, champs de l'enquête

L'unité statistique de l'enquête est le programme mis en commercialisation. L'enquête ne porte que sur les programmes de 5 logements et plus et elle est exhaustive sur ce champ. Elle concerne 8 000 programmes par trimestre, soit entre 20 000 et 25 000 logements vendus.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête est réalisée chaque trimestre par les cellules statistiques des Directions régionales de l'équipement. Elle est lancée dans la seconde quinzaine du dernier mois du trimestre concerné.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire varie de 5 à 15 minutes selon qu'il s'agit d'un programme nouveau non encore commercialisé ou d'un programme en cours de commercialisation. Ces temps résultent de mesures effectuées régulièrement sur l'enquête actuelle.

10. Comité de concertation :

Dans sa version actuelle, l'enquête est opérationnelle depuis 1993. Elle n'a pas été renouvelée depuis. Un comité de pilotage a été créé fin 2003 pour engager une rénovation essentiellement de l'application régionale et de la diffusion nationale, des améliorations et compléments seront apportées au questionnaire, en particulier pour répondre à la demande de la profession.

La fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) a été associée sur deux aspects : l'évolution du questionnaire et l'aménagement de la règle du secret statistique dans l'esprit de la proposition C3 du groupe de travail du Cnis.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication nationale, dans le cadre des indicateurs conjoncturels avec calendrier établi à l'avance annoncé par l'INSEE, tous les trimestres avec un délai de deux mois par rapport au trimestre enquêté. Les cellules statistiques des DRE publient également chaque trimestre les résultats concernant leur région. Des modalités de diffusion de chaque variable (tout public, semi-publique ou non communicable) sont en cours de mise en place avec la profession pour aménager les règles du secret et répondre à la demande. Des exploitations à la demande sont réalisées régulièrement pour le ministère, les professionnels et les bureaux d'étude.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole Bâtiment

1. Services producteurs

Le Service informatique et statistique de la Fédération Française du Bâtiment est mandaté par le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et l'INSEE (arrêté interministériel du 4 novembre 1954) pour réaliser cette enquête.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête est le calcul des indices de salaires BTP. Les indices de salaires, officiels depuis 1956, traduisent la variation du salaire brut horaire moyen des ouvriers du BTP. Chaque mois, 21 indices régionaux et un indice national sont élaborés.

De plus, la FFB calcule chaque mois des indices d'activité, de marchés conclus, d'emploi et des indicateurs de durée du travail.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

- Historique de l'enquête

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole a été instituée en 1947. Un arrêté du 16 juillet 1956 officialisait les indices départementaux de salaires pour le secteur du bâtiment. Un deuxième arrêté, daté du 13 octobre 1959, a étendu le domaine de l'enquête aux activités de travaux publics. Par l'arrêté du 17 mars 1980, les indices départementaux ont été remplacés par des indices régionaux de salaires BTP tels qu'ils sont publiés aujourd'hui.

- Utilisateurs des résultats

Les indices de salaires constituent la principale composante des index BT calculés par le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, des Index TP calculés par le ministère des finances (DGCCRF) et d'autres indicateurs officiels de prix et de coût (ICC FFB, ...).

Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture dans le secteur du bâtiment. Leur déclinaison au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux. De plus, l'indice d'activité France entière constitue la base de l'indice de la production industrielle pour le bâtiment élaboré par l'INSEE.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés portaient initialement sur le nombre d'ouvriers, d'heures travaillées et payées, la masse salariale et les facturations dont le pourcentage en travaux d'entretien-amélioration.

La FFB a ensuite introduit deux questions portant sur l'emploi intérimaire, afin de mieux prendre en compte les évolutions conjoncturelles, puis une question sur les entrées de commandes, pour répondre aux exigences du règlement européen sur les indicateurs de court terme.

Dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête sur les entreprises, la FFB avait proposé de supprimer les questions portant sur :

la facturation ;

le pourcentage du montant des travaux d'entretien-amélioration ;

le salaire horaire de base d'un ouvrier qualifié.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Certaines administrations et la FNTP réalisent des enquêtes permettant un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction.

L'enquête mensuelle FNTP.

L'enquête mensuelle de conjoncture de l'INSEE pour les 10 salariés et plus.

L'enquête trimestrielle de conjoncture de la Banque de France.

L'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

L'enquête de la FFB est la seule, sur le secteur du bâtiment, à fournir des informations mensuelles quantitatives sur l'emploi, y compris intérimaire, les salaires, la durée du travail réelle et les entrées de commandes.

Les indicateurs d'heures travaillées et d'entrées de commandes font de plus partie des indicateurs de court terme exigés par le règlement européen.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant un code APE (nomenclature NAF) correspondant au secteur de la construction.

L'échantillon comprend environ 7500 entreprises dont l'activité économique principale relève du bâtiment et 300 entreprises des travaux publics.

L'échantillon des entreprises du bâtiment est stratifié par département, activité et taille.

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête est entièrement réalisée et exploitée par le Service informatique et statistique de la Fédération Française du Bâtiment.

La périodicité de l'enquête est mensuelle et les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi (vers le 15 du mois m+3).

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse est estimé à 15 minutes.

10. Comité de concertation

Les travaux méthodologiques concernant les modifications, ajouts ou suppressions de questions sont examinés en étroite collaboration avec le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et l'INSEE.

11. Diffusion des résultats

Les destinataires des résultats sont l'INSEE, le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, la DGCCRF, les différentes fédérations départementales et régionales et les unions professionnelles de la FFB et les entreprises.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole Travaux publics

1. Services producteurs

Le service de l'identification professionnelle et des enquêtes de la Fédération Nationale des Travaux Publics est mandaté par le Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (INSEE) pour réaliser cette enquête (enquête statistique obligatoire – loi n°51-711 du 7 juin 1951).

2. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des Travaux Publics : travaux réalisés, salaires payés, marchés conclus, effectifs ouvriers permanents et heures travaillées sur les chantiers.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole existe depuis l'agrément de la Fédération Nationale des Travaux Publics (arrêté ministériel du 4 novembre 1954) pour effectuer, sous l'autorité du Ministère des Travaux Publics et des Transports les opérations de statistiques.

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. L'indice des heures travaillées constitue la base de l'indice de la production industrielle pour les Travaux Publics élaboré par l'INSEE.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes portent sur le nombre d'ouvriers, les heures effectuées sur les chantiers par les ouvriers d'une part et les intérimaires d'autre part, les heures payées aux ouvriers, les heures chômées déclarées au titre des intempéries, les salaires payés aux ouvriers, le montant des facturations et des marchés conclus en métropole.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics élaborés grâce à cette enquête sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. Ils complètent les apports qualitatifs de l'enquête de conjoncture qui recueille l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de l'activité et les données structurelles issues de l'Enquête Annuelle d'Entreprise.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête mensuelle est une enquête sur échantillon concernant toutes les entreprises effectuant des Travaux Publics à titre principal ou à titre secondaire. La base est actualisée tous les trimestres pour prendre en compte les décès et les naissances d'entreprises.

L'échantillon est tiré en début d'année. Les entreprises qui décèdent sont exclues de l'échantillon mais ne sont pas remplacées sauf en cas de fusion par leur résultante. Dans le cas de filialisation d'une entreprise de l'échantillon, elle est remplacée soit par ses nouvelles filiales soit en reconstituant son périmètre, selon les données disponibles.

L'échantillon comprend 2250 entreprises environ. Il est stratifié par région, activité et taille.

Les résultats provisoires de l'enquête mensuelle du mois n sont publiés entre le 10 et le 15 du mois n+2.

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête est réalisée par le Service Identification Professionnelle et Enquêtes (SIPE) de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

La périodicité de l'enquête est mensuelle. L'impression, la personnalisation et l'envoi des questionnaires sont réalisés par la FNTTP entre le 30 et le 2 du mois n+1. Une relance postale est effectuée entre le 20 et le 23, complétée par une relance téléphonique auprès des grosses unités.

Les questionnaires sont relus et saisis par le SIPE. L'exploitation est réalisée par la société In-Numeri entre le 2 et le 5 du mois n+2.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide. Pour éviter que la charge des petites entreprises soit trop lourde, l'échantillon est renouvelé au quart tous les ans dans les 3 strates de masse salariale les plus faibles (moins de 30 ouvriers). D'autre part, la mise en place prochaine d'un site de collecte par internet allégera la charge des entreprises.

10. Comité de concertation

Le comité de concertation est composé de représentants de la FNTTP (Service Identification et Enquêtes et Direction des Affaires Economiques), du Service Economique et Statistique du METLTM et de la division Indicateurs Conjoncturels d'Activité de l'INSEE.

11. Diffusion des résultats

L'enquête mensuelle est destinée aux entreprises de Travaux Publics, aux Ministères, à l'INSEE, aux fédérations régionales et syndicats de spécialité Travaux Publics.

Ses résultats sont publiés tous les mois dans le bulletin de conjoncture de la FNTTP. Ils sont également disponibles en ligne sur son site internet : www.fntp.fr.

Le bulletin de conjoncture est envoyé tous les mois avec le questionnaire aux entreprises interrogées.